



Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2007/2102(INI)	Procédure terminée
Stratégie européenne en Asie centrale		
Sujet 6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		17/04/2007
		Verts/ALE ÖZDEMIR Cem	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		17/07/2007
		PSE BORRELL FONTELLES Josep	
Conseil de l'Union européenne	INTA Commerce international		08/05/2007
		UEN MUSCARDINI Cristiana	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2809	18/06/2007
	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
06/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2007	Débat au Conseil	2809	Résumé
20/11/2007	Vote en commission		Résumé
11/12/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0503/2007	
19/02/2008	Débat en plénière		
20/02/2008	Résultat du vote au parlement		
20/02/2008	Décision du Parlement	T6-0059/2008	Résumé
20/02/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2102(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/49705

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE390.404	27/09/2007	EP	
Amendements déposés en commission		PE396.481	29/10/2007	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE394.032	06/11/2007	EP	
Avis de la commission	INTA	PE393.943	20/11/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0503/2007	11/12/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0059/2008	20/02/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)1767	31/03/2008	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)1857/3	16/04/2008	EC	

Stratégie européenne en Asie centrale

Le Conseil a approuvé une stratégie pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale (Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et est convenu de transmettre cette stratégie au Conseil européen lors de sa réunion des 21 et 22 juin 2007 (voir doc. Conseil 10113/07).

Ce document recense les intérêts stratégiques de l'UE dans la région, en ce qui concerne la coopération tant bilatérale que régionale, et propose des voies de partenariat dans des domaines tels que:

- la jeunesse et l'éducation;
- les droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance et la démocratisation;
- le développement économique, le commerce et les investissements; les liens en matière d'énergie et de transports;
- la viabilité environnementale et l'eau;
- les moyens de faire face aux menaces et aux défis communs.

Stratégie européenne en Asie centrale

En adoptant le rapport d'initiative de M. Cem ÖZDEMİR (Verts/ALE, DE) sur une stratégie européenne en Asie centrale, la commission des affaires étrangères rappelle la position-clé des 5 pays couverts par cette région (Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) situés entre l'Europe et l'Asie et leur importance tant sur le plan énergétique que commercial.

Si globalement, les députés se réjouissent de l'attention accrue accordée par l'UE à l'Asie centrale, ils regrettent la lenteur avec laquelle les projets sont mis en œuvre. Attachés à la différenciation des objectifs pour chacun des pays concernés, sur base d'une analyse globale de la région, les députés soulignent l'importance du développement économique équitable et durable de la région, et de l'éradication de la pauvreté, comme premier objectif pour faire émerger durablement cette région.

Face au défi du terrorisme, ils rappellent l'importance de la coopération en matière de sécurité, mais aussi de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme. Il s'agit tout à la fois de promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie et de renforcer le dialogue avec tous les types de communautés religieuses. Dans ce contexte, les députés demandent au Conseil et à la Commission de mettre la question de la défense des droits de l'homme au cœur de la coopération et ce, sur le même pied que l'énergie, la sécurité et le commerce.

Favorables également à une vision régionale de certaines questions (antiterrorisme, éradication de la traite des êtres humains, lutte antidrogue, gestion de l'eau) via une aide technique de l'UE, les députés estiment qu'il faut favoriser une approche de la coopération « par pays » afin de tenir compte des différences culturelles et de développement des pays concernés.

Les députés se disent également favorables aux mesures suivantes pour promouvoir le développement économique et démocratique de ces pays :

- réforme des secteurs sociaux, de la santé et de la sécurité alimentaire ;
- accession des pays concernés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- réforme du système bancaire et des assurances et création d'un dispositif de microcrédit efficace ;
- amélioration de la protection des investissements directs étrangers ;
- meilleure utilisation du système de préférences généralisées par les pays d'Asie centrale ;
- renforcement des structures publiques locales et création d'un tissu économique plus efficace et diversifié ;
- renforcement de la coopération en matière de droits de l'homme, de promotion de l'État de droit, de la bonne gouvernance et engagement crédible sur la voie de la démocratisation, de la part des pays concernés ;
- mise en place de critères de performances à atteindre dans le domaine du respect des droits de l'homme et lutte contre tous les types de persécutions dont sont victimes les défenseurs de droits de l'homme dans ces pays ;
- réforme du système judiciaire et lutte résolue contre la corruption ;
- renforcement de la société civile ;
- renforcement des droits des femmes dont la situation semble se détériorer au quotidien ;
- lutte contre le travail des enfants (notamment au Tadjikistan et en Ouzbékistan où les enfants sont exploités pour récolter le coton, le tabac, et pour extraire le charbon) ;
- lutte contre les causes profondes de la migration et instauration d'un dialogue sur cette question ;
- lutte contre la propagation du VIH et de la grippe aviaire.

Par ailleurs, les députés soulignent la situation géopolitique de l'Asie centrale et l'intérêt grandissant des puissances économiques et politiques, comme la Russie, les États-Unis et la Chine et la Turquie, pour cette région. Une coopération étroite avec ces pays s'impose dès lors dans les domaines où les intérêts coïncident mais « sans entrer en conflit avec les préoccupations relatives aux droits de l'homme ». Ils soulignent à cet égard, le rôle-clé de la Turquie en Asie centrale, en tant que pays candidat à l'adhésion à l'UE, et invitent le Conseil à exploiter au mieux les relations historiques, économiques et culturelles de la Turquie avec certains pays de la région, pour favoriser la mise en chantier de la stratégie.

Les députés regrettent, par ailleurs, que la stratégie à l'égard de l'Asie centrale n'inclue pas la Mongolie, compte tenu des progrès accomplis par ce pays en matière de démocratisation.

Le rapport s'exprime par ailleurs sur chacun des pays concerné, en se focalisant sur les points suivants :

- Kazakhstan : dans ce pays, la priorité doit être accordée au renforcement de la société civile en vue de promouvoir la tenue d'élections libres et démocratiques. Il s'agit également de renforcer les liens commerciaux et énergétiques avec ce pays classé au 3^{ème} rang mondial pour ses réserves d'uranium. Les députés attendent également de nouveaux progrès en matière de liberté de la presse ;
- République kirghize : les députés félicitent ce pays pour les progrès accomplis en matière de démocratisation. Ils s'inquiètent toutefois de la nouvelle Constitution kirghize qui pourrait modifier sensiblement l'équilibre des pouvoirs à l'avenir dans ce pays ;
- Tadjikistan : les députés notent le développement positif du Tadjikistan même si ce pays se trouve dans un état de stabilité précaire, avec un président qui réprime systématiquement l'opposition. Ils demandent que toutes les mesures soient prises pour faire respecter la Convention internationale contre la torture et s'inquiètent du nouveau projet de loi sur les religions. Ils rappellent que ce pays est l'un des 20 plus pauvres du monde et appellent dès lors les États membres à ratifier au plus tôt l'Accord de partenariat (APC) avec le Tadjikistan ;
- Turkménistan : les députés regrettent le peu de progrès faits par ce pays en matière de respect des libertés individuelles. Ils regrettent en particulier le fait que de nombreux prisonniers politiques soient toujours incarcérés même si le nouveau président (M. Berdymoukhammedov) a dernièrement décidé d'amnistier 11 d'entre eux. Face à la situation particulièrement désastreuse en matière de droits de l'homme, les députés demandent que tout développement futur des relations entre l'UE et ce pays (y compris la conclusion éventuelle de l'APC) soit étroitement lié à des progrès tangibles dans le domaine de la démocratisation ;
- Ouzbékistan : les députés confirment leur plein soutien aux sanctions contre l'Ouzbékistan appliquées par l'UE après le massacre d'Andijan. Ils regrettent notamment le peu d'avancées en matière de droits de l'homme dans ce pays et prennent acte de la décision du Conseil du 15 octobre 2007 de prolonger de 12 mois l'embargo sur les armes. Pour sortir de cette impasse, les députés se prononcent pour la mise en place d'un dialogue réel sur les droits de l'homme et insistent sur la nécessité de résultats tangibles pour favoriser toute coopération future avec ce pays.

Énergie : en ce qui concerne la question énergétique, les députés rappellent tout d'abord qu'il est essentiel que l'Union s'exprime d'une seule voix sur cette question. Ils soutiennent les efforts de l'Union pour augmenter les importations de gaz naturel et de pétrole en provenance du Kazakhstan et du Turkménistan et pour diversifier les itinéraires de transit énergétique. Il faut toutefois également renforcer la coopération entre l'Asie centrale et la région de la mer Noire dans les domaines de l'énergie et des transports et encourager l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles de la région, sachant que la question de l'environnement et du respect de l'écosystème local est aussi prioritaire que celui de l'énergie.

Stratégie européenne en Asie centrale

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la mise en place d'une stratégie européenne en Asie centrale.

Se ralliant à la plupart des recommandations exprimées par le rapport d'initiative de M. Cem ÖZDEMİR (Verts/ALE, DE), le Parlement rappelle en premier lieu la position-clé de cette région qui couvre 5 pays : le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

Si globalement, le Parlement se réjouit de l'attention accordée par l'UE à l'Asie centrale, il regrette la lenteur avec laquelle les projets sont mis en œuvre. Attaché à la différenciation des objectifs pour chacun des pays concernés, sur base d'une analyse globale de la région, le Parlement souligne l'importance du développement économique équitable et durable de la région, et de l'éradication de la pauvreté, comme premier objectif pour faire émerger durablement cette région.

Face au défi du terrorisme, le Parlement rappelle l'importance de la coopération en matière de sécurité, mais aussi de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme. Il s'agit tout à la fois de promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie et de renforcer le dialogue avec tous les types de communautés religieuses. Dans ce contexte, le Parlement demande au Conseil et à la Commission de mettre la question de la défense des droits de l'homme au cœur de la coopération et ce, sur le même pied que l'énergie, la sécurité et le commerce.

Favorable également à une vision régionale de certaines questions (antiterrorisme, éradication de la traite des êtres humains, lutte antidrogue, gestion de l'eau) via une aide technique de l'UE, le Parlement souligne l'importance de la coopération transfrontalière ainsi que la mise en place d'une stratégie qui soit en adéquation avec le Consensus européen pour le développement dans chaque pays concerné. Le Parlement constate par ailleurs que l'éradication de la pauvreté doit constituer la principale priorité de l'assistance bilatérale de la Communauté européenne pour la période 2007-2013 et attend des informations précises sur le budget qui doit être affecté aux secteurs de la santé et de l'éducation de base dans l'aide qui sera octroyée à ces pays.

Le Parlement se dit également favorable aux mesures suivantes pour promouvoir le développement économique et démocratique de l'Asie centrale :

- réforme des secteurs sociaux, de la santé et de la sécurité alimentaire ;
- accession des pays concernés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- réforme du système bancaire et des assurances et création d'un dispositif de microcrédit efficace ;
- amélioration de la protection des investissements directs étrangers (la Plénière invite notamment le Conseil à autoriser la BEI à étendre ses facilités de crédits à l'Asie centrale, en coopération avec la BERD) ;
- meilleure utilisation du système de préférences généralisées par les pays d'Asie centrale ;
- renforcement des structures publiques locales et création d'un tissu économique plus efficace et diversifié ;
- renforcement de la coopération en matière de droits de l'homme, de promotion de l'État de droit, de la bonne gouvernance et engagement crédible sur la voie de la démocratisation, de la part des pays concernés ;
- mise en place de critères de performances à atteindre dans le domaine du respect des droits de l'homme et lutte contre tous les types de persécutions dont sont victimes les défenseurs de droits de l'homme dans ces pays ;
- réforme du système judiciaire et lutte résolue contre la corruption ;
- renforcement de la société civile ;
- renforcement des droits des femmes dont la situation semble se détériorer au quotidien ;
- lutte contre le travail des enfants (notamment au Tadjikistan et en Ouzbékistan où les enfants sont exploités pour récolter le coton, le tabac, et pour extraire le charbon) ;
- lutte contre les causes profondes de la migration et instauration d'un dialogue sur cette question ;
- lutte contre la propagation du VIH et de la grippe aviaire.

Parallèlement, le Parlement souligne la situation géopolitique de l'Asie centrale et l'intérêt grandissant des puissances économiques et politiques, comme la Russie, les États-Unis et la Chine ou la Turquie pour cette région. Une coopération étroite avec ces pays s'impose dès lors dans les domaines où les intérêts coïncident mais « sans entrer en conflit avec les préoccupations relatives aux droits de l'homme ». Il souligne à cet égard, le rôle-clé de la Turquie en Asie centrale, en tant que pays candidat à l'adhésion à l'UE, et invite le Conseil à exploiter au mieux les relations historiques, économiques et culturelles de la Turquie avec certains pays de la région, pour favoriser la mise en chantier de la stratégie.

Le Parlement regrette, par ailleurs, que la stratégie à l'égard de l'Asie centrale n'inclue pas la Mongolie, compte tenu des progrès accomplis par ce pays en matière de démocratisation.

La Plénière revient également sur chacun des pays concernés, en se focalisant essentiellement sur des mesures de renforcement de la démocratisation :

- Kazakhstan : dans ce pays, la priorité doit être accordée au renforcement de la société civile en vue de promouvoir la tenue d'élections libres et démocratiques. Il s'agit également de renforcer les liens commerciaux et énergétiques avec ce pays classé au 3^{ème} rang mondial pour ses réserves d'uranium. Le Parlement attend également de nouveaux progrès en matière de liberté de la presse. Dans un amendement approuvé en Plénière, le Parlement indique qu'il approuve la décision de confier au Kazakhstan la présidence de l'OSCE en 2010, situation rendue possible grâce aux promesses faites par ce pays pour se démocratiser et libéraliser son système politique. À cet égard, la Plénière se réjouit des promesses faites pour assouplir les dispositions légales en matière d'enregistrement des partis politiques et pour modifier la loi électorale. Elle espère que les promesses de réformes se traduiront par des mesures concrètes et encourage le Kazakhstan à saisir cette opportunité pour franchir une étape décisive vers un système pleinement démocratique ;
- République kirghize : le Parlement se réjouit des efforts accomplis par ce pays en matière de démocratisation. Il s'inquiète toutefois de la nouvelle Constitution kirghize qui pourrait modifier sensiblement l'équilibre des pouvoirs à l'avenir dans ce pays. La Plénière regrette également que les élections législatives de décembre 2007 n'aient pas satisfait aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE : les élections ont en général constitué une occasion manquée et un recul par rapport aux élections de 2005, et n'ont pas répondu aux attentes des citoyens. Le Parlement se déclare particulièrement préoccupé par le système de double majorité qui a maintenu en dehors du nouveau parlement le principal parti d'opposition, donnant au parti du Président Bakiyev une majorité écrasante. Il demande donc aux autorités kirghizes de prendre les mesures pour rétablir un pluralisme politique à part entière et des mesures concrètes de libération des militants des droits de l'homme ;
- Tadjikistan : le Parlement note le développement positif du Tadjikistan même si ce pays se trouve dans un état de stabilité précaire, avec un président qui réprime systématiquement l'opposition. Il demande que toutes les mesures soient prises pour faire respecter la Convention internationale contre la torture et pour abolir la peine de mort. Il rappelle que ce pays est l'un des 20 plus pauvres du monde et appelle dès lors les États membres à ratifier au plus tôt l'Accord de partenariat (APC) avec le Tadjikistan. La Plénière demande également que des fonds soient dégagés pour lutter contre les mines antipersonnel dans ce pays et souligne la nécessité d'un traité international interdisant les bombes à sous-munitions. Elle attire en outre l'attention sur la présence de champs de mines aux frontières avec l'Afghanistan et l'Ouzbékistan et appelle la Commission à soutenir les programmes de déminages d'envergure ;
- Turkménistan : le Parlement regrette le peu de progrès faits par ce pays en matière de respect des libertés individuelles. Il regrette en particulier le fait que de nombreux prisonniers politiques soient toujours incarcérés même si le nouveau président (M. Berdimoukhammedov) a dernièrement décidé d'amnistier 11 d'entre eux. Face à la situation particulièrement désastreuse en matière de droits de l'homme, le Parlement demande que tout développement futur des relations entre l'UE et ce pays (y compris la conclusion éventuelle de l'APC) soit étroitement lié à des progrès tangibles dans le domaine de la démocratisation. Par ailleurs, la

Plénière appelle à des réformes pour protéger les petites communautés religieuses non enregistrées et les autres minorités. Les députés expriment également leur vive préoccupation au sujet de l'épidémie de type grippal (influenza), très probablement liée à la culture et à la récolte du coton, qui s'est déclarée récemment au Turkménistan et attendent de l'Union que des aides soient accordées pour aider ce pays ;

- Ouzbékistan : le Parlement confirme son plein soutien aux sanctions contre l'Ouzbékistan appliquées par l'UE après le massacre d'Andijan. Il regrette notamment le peu d'avancées en matière de droits de l'homme dans ce pays et prennent acte de la décision du Conseil du 15 octobre 2007 de prolonger de 12 mois l'embargo sur les armes. Pour sortir de cette impasse, le Parlement se prononce pour la mise en place d'un dialogue réel sur les droits de l'homme et insiste sur la nécessité de résultats tangibles pour favoriser toute coopération future avec ce pays. La Plénière se réjouit toutefois dans un amendement à la résolution, de l'approbation récente par le parlement ouzbek, de dispositions législatives relatives à l'abolition de la peine de mort et de l'autorisation donnée aux tribunaux d'émettre des mandats d'arrêt, ce qui constitue un progrès sur la voie de la réforme du système pénal en Ouzbékistan. Elle déplore, par ailleurs, que les élections présidentielles de décembre 2007 n'aient pas satisfait aux règles de l'OSCE mais constate quelques progrès en matière d'allègement des peines de prisons (en janvier 2008, plus de 500 condamnés ont été graciés et 900 détenus ont vu leurs peines allégées). Il est toutefois regrettable de constater que seul un très petit nombre de prisonniers politiques ait bénéficié de cette amnistie.

Environnement : le Parlement constate que de grandes parties de la région sont riches en ressources naturelles qui ont, toutefois, été exploitées de manière inadéquate, avec des conséquences désastreuses pour l'environnement (ex. : dégradation des terres et baisse considérable du niveau des fleuves et des lacs, tels que la mer d'Aral). Il se félicite que le Kazakhstan ait décidé d'interdire tout essai nucléaire depuis 1990 mais s'inquiète du manque d'entretien des sites de stockage de déchets radioactifs dans la région. Des améliorations sensibles sont attendues en matière d'irrigation des terres car les sources d'eau sont pompées de manière disproportionnée avec des dégâts considérables pour les fleuves et les lacs en raison de la surexploitation agricole. Il recommande par conséquent la mise en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer la gestion de l'eau dans le secteur agricole. Sur la question de la gestion de l'eau, si des efforts effectifs ont été réalisés par le Kirghizstan (avec la proposition d'établir à Bichkek une "Académie de l'eau et de l'énergie" pour tous les pays d'Asie centrale), d'autres pays peinent à prendre des mesures dans ce domaine comme le Tadjikistan qui devrait investir massivement dans des projets hydroélectriques respectueux de l'environnement. Ce pays semble par ailleurs totalement dépendant de la monoculture du coton, avec des coûts importants pour l'environnement, la santé et le travail des enfants. Globalement, le Parlement encourage un dialogue ouvert et efficace avec tous les pays d'Asie centrale dans le domaine de l'environnement ainsi que l'utilisation efficace des ressources existantes.

Énergie : en ce qui concerne la question énergétique, le Parlement rappelle qu'il est essentiel que l'Union s'exprime d'une seule voix sur cette question. Il soutient les efforts de l'Union pour augmenter les importations de gaz naturel et de pétrole en provenance du Kazakhstan et du Turkménistan et pour diversifier les itinéraires de transit énergétique. Il faut toutefois également renforcer la coopération entre l'Asie centrale et la région de la mer Noire dans les domaines de l'énergie et des transports et encourager l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles de la région, sachant que la question de l'environnement et du respect de l'écosystème local est aussi prioritaire que celui de l'énergie.